

L'innovation technologique a-t-elle transformé le secteur bancaire aux États-Unis ?

Si l'innovation technologique touche en premier lieu les marchés du paiement, de l'épargne et du crédit, l'ensemble du secteur bancaire traverse un mouvement de modernisation qui devrait être encore renforcé par l'épidémie de Covid-19. Cette tendance n'a pas remis en cause la domination des grandes banques : face à elles, les *fintech* exercent une concurrence croissante, mais ciblée sur certains métiers. Bien qu'encore limitée, l'intervention des géants du numérique dans le secteur suscite l'inquiétude croissante des banques et incite l'ensemble des acteurs à adopter des stratégies partenariales. Face aux controverses sur le bénéfice social de ces évolutions, les pouvoirs publics hésitent entre régulation et soutien à l'innovation.

- I. Si les progrès technologiques ont contribué à moderniser l'ensemble des activités bancaires aux États-Unis, l'essor des *fintech* a permis une nouvelle vague d'innovations qui transforme plus spécifiquement la relation aux consommateurs

Les innovations technologiques contribuent depuis plusieurs années à moderniser le secteur bancaire aux États-Unis. Trois tendances peuvent être distinguées : (i) la banque de financement et d'investissement a été transformée dans les années 2000 par la généralisation du trading à haute-fréquence, favorisée par l'augmentation de la puissance de calcul et la rapidité des communications ; (ii) la banque de détail poursuit le développement de ses canaux à distance, dont l'épidémie actuelle contribue à accélérer l'adoption, et la réduction concomitante de son maillage territorial (13 000 agences fermées depuis 2008, soit -14 %) ; (iii) la gestion des risques, en particulier l'évaluation des risques de crédit et la prévention des fraudes, se modernise grâce aux outils d'intelligence artificielle permettant d'analyser des données de plus en plus nombreuses et diverses sur leurs clients.

L'essor récent des *fintech* transforme la relation avec les consommateurs, en particulier dans les métiers du paiement, de l'épargne et du crédit. De nombreuses innovations se concentrent sur l'amélioration de la qualité fournie au client, sous la forme d'un service plus simple, plus rapide et plus ergonomique. Le secteur des paiements est particulièrement marqué par cette tendance, avec le développement d'acteurs qui facilitent les transferts de fonds entre particuliers (Venmo, Zelle) ou les paiements aux commerçants (Paypal, Stripe, Square). Après une forte diversification des acteurs au cours

de la dernière décennie, le marché des paiements est entré depuis 2019 dans une phase de consolidation (Worldpay racheté par FIS, First Data racheté par Fiserv). De même, le marché de l'épargne connaît des innovations ciblées sur la simplification des usages pour le consommateur, via la diffusion d'applications de négociation en ligne sans frais apparents (Robinhood, AmeriTrade) et de *robo-advisors* qui permettent de fournir des recommandations personnalisées tout en générant des économies d'échelle. Sur le marché du crédit, de nouvelles offres dématérialisées se développent sur les segments mal couverts par le secteur bancaire traditionnel, tels que les prêts aux PME (Kabbage) et aux étudiants (SoFi).

II. Les innovations technologiques n'ont pas remis en cause la domination des grandes banques, mais l'arrivée des géants du numérique soulève de nouvelles inquiétudes et incite les acteurs à développer des stratégies partenariales

Grâce à leurs avantages technologiques et à certaines asymétries réglementaires, les *fintech* ont capté des parts de marché sans pour autant remettre en cause la domination des grandes banques, qui adoptent des stratégies partenariales. Les *fintech* bénéficient d'un avantage technologique sur les banques qui peinent à moderniser leurs systèmes d'information, face aux charges très élevées de maintenance des outils existants et aux coûts croissants liés à la cyber-sécurité. La spécialisation des *fintech* leur confère en outre une plus grande réactivité face aux attentes des clients. Elles ont aussi pu profiter de contraintes réglementaires allégées, en jouant à la fois sur les différences de réglementation entre États fédérés et sur la multiplicité des agréments spécialisés.

Pour autant, cette concurrence ciblée n'a pas remis en cause la domination des banques américaines sur leur cœur de métier. Après avoir considéré les nouveaux entrants comme une menace, les banques ont adopté une approche plus partenariale (Zelle et sept banques américaines pour les paiements entre particuliers, plateforme de courtage E*Trade rachetée par Morgan Stanley, etc.).

Bien qu'encore limitée et souvent partenariale, l'intervention des géants du numérique (*Big Tech*) dans le secteur financier suscite des inquiétudes croissantes en raison de leur force de frappe. À la différence de la Chine, les *Big Tech* américaines sont encore peu actives dans le secteur financier, qui ne représente que 11 % de leur chiffre d'affaires. Cette activité s'inscrit souvent dans une logique partenariale (Apple Card avec Goldman Sachs, comptes courants Plex de Google avec Citigroup). La priorité donnée aux paiements (Google Pay, Apple Pay, Amazon Pay) laisse penser que leur stratégie consiste moins à se substituer aux banques qu'à devenir une interface incontournable entre les banques et les consommateurs.

Cette perspective inquiète les banques car les *Big Tech* disposent d'atouts permettant la conquête rapide de nouveaux marchés (données abondantes sur leurs utilisateurs, liquidités massives permettant de financer des acquisitions, technologies plus modernes). Le projet de création d'une monnaie numérique (Diem, ex-Libra) par Facebook a quant à lui suscité des réactions de méfiance de la part des institutions financières américaines, qui n'ont pas adhéré au projet ou qui l'ont quitté en cours de route (Visa, Mastercard, PayPal), à la différence de grands acteurs spécialisés dans les actifs numériques (Anchorage et Coinbase) qui ont adhéré à l'association Diem.

III. Face aux bénéfiques controversés des progrès technologiques, les pouvoirs publics hésitent entre régulation et soutien à l'innovation

Initialement perçues comme positives, les retombées économiques et sociales des innovations sont désormais remises en cause. L'arrivée d'entreprises innovantes a d'abord été perçue comme favorable à la baisse des tarifs et à une meilleure inclusion des personnes non bancarisées (5 % des ménages aux États-Unis). Cet *a priori* positif est aujourd'hui contesté, certaines études tendant à montrer (i) l'absence de baisse des tarifs, (ii) la concentration des *fintech* vers le public déjà bien équipé en services financiers, (iii) les risques liés à l'utilisation des plateformes boursières pour la volatilité des marchés et l'épargne des ménages et (iv) les enjeux de stabilité financière posés par la place croissante des institutions financières non bancaires (NBF) dans la distribution des crédits.

L'atomicité des régulateurs financiers entraîne une adaptation fragmentaire de la réglementation, en particulier en matière d'actifs numériques. La proposition en 2018 par l'*Office of the Comptroller of the Currency* (OCC), régulateur des national banks, d'un nouvel agrément bancaire allégé pour les *fintech* a suscité une série de contentieux de la part des banques et de plusieurs États fédérés, dont l'État de New York. En juin 2021, le Congrès a abrogé une règle de l'OCC visant à faciliter les partenariats entre les banques et les *fintechs* dans l'octroi des prêts. Si plusieurs acteurs financiers traditionnels ont annoncé le lancement d'opérations en actifs numériques pour les paiements (Mastercard, Visa, PayPal), l'épargne (BNY Mellon, Citigroup, State Street, Goldman Sachs) et les opérations de marché, les régulateurs avancent encore en ordre dispersé sur ce sujet : l'OCC a par exemple publié des recommandations autorisant les banques à proposer des services en crypto-monnaies, non reprises par les autres régulateurs. Les activités de marché liées aux actifs numériques suscitent des batailles de périmètre entre la *Securities and Exchange Commission* (SEC), régulateur des marchés boursiers, et la *Commodity Futures Trading Commission* (CFTC), régulateur des marchés de dérivés. Si la nomination de Gary Gensler, spécialiste de la *blockchain* et ancien président de la CFTC, à la tête de la SEC, pourrait contribuer à faire évoluer la réglementation des actifs numériques, l'agenda réglementaire de la SEC publié début juin ne prévoit pas d'action sur ce sujet au cours des prochains mois.

Face aux pressions croissantes des banques et à la volonté du camp démocrate de tourner la page de l'ère Trump, la nomination de nouveaux régulateurs par l'administration Biden pourrait favoriser la définition d'une ligne politique plus construite et plus exigeante à l'égard des innovations financières, en lien avec les objectifs de réduction des inégalités, d'accès aux services financiers et de préservation de la stabilité financière.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international



Rédacteurs :

Dominique Chaubon, antenne de New York du
Service économique régional de Washington

Retrouvez l'actualité du Service économique régional de Washington :
<https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/US?listePays=US>